



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/939
23 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquante-deuxième session
Point 132 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Djamel MOKTEFI (Algérie)

I. INTRODUCTION

1. À sa 4e séance plénière, le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session la question intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné ce point à ses 66e et 68e séances, les 21 et 29 mai 1998. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/52/SR.66 et 68).
3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général (A/52/833) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/52/905).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.5/52/L.45

4. À la 68e séance, le 29 mai, le représentant de la Côte d'Ivoire, coordonnateur des consultations officieuses sur le point 132, a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé "Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti" (A/C.5/52/L.45), et l'a modifié oralement en supprimant la mention du document A/52/860 qui figurait dans la note de bas de page 2.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/52/L.45, tel que modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Haïti¹ ainsi que les rapports connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², décide d'attendre, avant de prendre une décision concernant l'affectation du solde inutilisé pour la période allant du 1er au 31 juillet 1996, la présentation du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.

¹ A/52/833.

² A/52/905.